

Index Égalité professionnelle 2022 - Zambon France

Informations calcul et période de référence

Renseignez la tranche d'effectifs assujettis de votre entreprise ou unité économique et sociale (UES), l'année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés ainsi que la date de fin de la période de référence.

Nom de la simulation

ZAMBON FRANCE 21 02 2023

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés

2022

L'année ne peut pas être modifiée car une déclaration a déjà été validée et transmise.

Tranche d'effectifs assujettis de l'entreprise ou de l'unité économique et sociale (UES)

Entre 50 et 250 Entre 251 et 999 1000 et plus

Disposez-vous d'une période de 12 mois consécutifs pour le calcul de vos indicateurs ?

Oui Non

Date de fin de la période de référence choisie pour le calcul des indicateurs (jj/mm/aaaa)

31/12/2022

Sélectionner la fin
de l'année civile

Index Égalité professionnelle 2022 - Zambon France

Indicateur écart de rémunération

Les rémunérations annuelles moyennes des femmes et des hommes doivent être renseignées par catégorie de postes équivalents (soit par CSP, soit par niveau ou coefficient hiérarchique en application de la classification de branche ou d'une autre méthode de cotation des postes après consultation du CSE) et par tranche d'âge.

Malheureusement votre indicateur n'est pas calculable



L'ensemble des groupes valables (c'est-à-dire comptant au moins 3 femmes et 3 hommes), représentent moins de 40% des effectifs.

Index Egalité professionnelle 2022 - Zambon France

Indicateur écart de taux d'augmentation

Le nombre de femmes et d'hommes ayant été augmentés durant la période de référence, ou pendant les deux ou trois dernières années.

Quelle est la période choisie pour le calcul de cet indicateur ?

- Période de référence de l'index (du 01/01/2022 au 31/12/2022)
- Période de référence de 2 ans (du 01/01/2021 au 31/12/2022)
- Période de référence de 3 ans (du 01/01/2020 au 31/12/2022)

Y a-t-il eu des augmentations durant la période de référence ?

- Oui
- Non

NOMBRE D'AUGMENTATIONS

Nombre de
salariés augmentés

86

16

Récapitulatif

Votre résultat en nombre
équivalent de salariés* est **2.6**
écart favorable aux femmes

Votre note obtenue est **25/35**

[Modifier les informations](#)

Index Egalité professionnelle 2022 - Zambon France

Indicateur pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Renseignez le nombre de salariées en congé maternité durant la période de référence et ayant reçu une augmentation à leur retour.

Y a-t-il eu des retours de congé maternité pendant la période de référence ?

Oui Non

Parmi ces retours, combien étaient en congé maternité pendant qu'il y a eu une ou des augmentations salariales dans l'entreprise ?

4

Parmi ces salariées, combien ont bénéficié d'une augmentation à leur retour de congé maternité ?

4

Récapitulatif

Votre résultat final est 100%

Votre note obtenue est 15/15

[Modifier les informations](#)

Indicateur nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations

Renseignez le nombre de femmes et d'hommes parmi les 10 plus hautes rémunérations durant la période de référence.

Nombre (entier) de femmes parmi les 10 plus hauts salaires

6

Nombre (entier) d'hommes parmi les 10 plus hauts salaires

4

Récapitulatif

Votre résultat final est les femmes sont sur-représentées 4

Votre note obtenue est 10/10

[Modifier les informations](#)

Index Égalité professionnelle 2022 - Zambon France

Récapitulatif des résultats de vos indicateurs

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés

2022

Période de référence

Date de début

01/01/2022

Date de fin

31/12/2022

Tranche d'effectifs de l'entreprise ou de l'UES

50 à 250

Nombre de salariés pris en compte pour le calcul de l'index

107

Index égalité femmes-hommes en 2023 (au titre des données 2022)

! Vos indicateurs calculables représentent moins de 75 points, votre Index ne peut être calculé.
50 points sur un maximum de 60 pouvant être obtenus.

Indicateur écart de rémunération entre les femmes et les hommes

! Malheureusement votre indicateur n'est pas calculable car l'ensemble des groupes valables (c'est-à-dire comptant au moins 3 femmes et 3 hommes), représentent moins de 40% des effectifs.

Indicateur écart de taux d'augmentations entre les femmes et les hommes

	FEMMES	HOMMES
taux de salariés augmentés	97,7%	84,2%

taux d'augmentation

Récapitulatif

Votre résultat en nombre équivalent de salariés* est **2.6**
écart favorable aux femmes

Votre note obtenue est **25/35**

Indicateur pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Récapitulatif

Votre résultat final est **100%**

Votre note obtenue est **15/15**

Indicateur nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations

Récapitulatif

Votre résultat final est **4**
les femmes sont sur-représentées

Votre note obtenue est **10/10**